

LE BULLETIN

"Le Bien de Tous par l'Effort de Chacun." — "Le Canada pour les Canadiens, mais pas d'isolement."

POLITIQUE — LITTÉRATURE — NOUVELLES

Vol. III — No 39

Montréal, Dimanche, 14 Janvier 1906.

DEUX SOUS

UN COMITÉ DE CENSURE THÉÂTRALE

Ce projet d'un comité de censure a été émis à la suite de lettres pastorales de Monseigneur Bréchet sur les théâtres et de l'interdiction presque absolue de les fréquenter faite d'autre part, par Monseigneur Bégin aux fidèles de Québec.

L'idée a été lancée en l'air par M. Tarte. Des gens plus sérieux l'ont reprise, et se sont donnés la peine de la discuter pour savoir si, en réalité, elle était bien praticable.

Or, voici que le "Soleil" nous informe que les autorités religieuses ont levé la défense prononcée contre l'Auditorium de Québec, et qu'à l'avenir tout le monde pourra aller à ce théâtre entendre toutes les pièces qui y seront jouées, car elles auront au préalable été examinées et approuvées par le comité des citoyens nommé à cette fin.

Si le fait est exact, nous aurions donc déjà une censure théâtrale tout organisée dans la petite capitale.

Mais serait-ce bien le tribunal civil qu'il est question de constituer ici? Il semble plutôt que ce soit un règlement à l'amiable entre Monseigneur Bégin et les directeurs de l'Auditorium, par lequel l'évêque consent à lever l'interdiction pourvu que ceux-ci soumettent leurs pièces avant de les jouer à quelques personnes de confiance, qu'il a indiquées lui-même et sur lesquelles il se repose comme sur des conseillers.

Ce comité serait tout simplement un comité d'Église. Et nul ne saurait discuter cette intervention, surtout lorsqu'elle se fait si condescendante. L'Église, ayant à perpétuer les dogmes de la foi et à maintenir les dogmes de la morale, doit posséder nécessairement le droit de condamner tout ce qui est contraire à la vérité qu'elle enseigne, et blesse les principes ou l'esprit du christianisme.

On ne peut contester à une institution quelconque le droit de punir et d'appliquer des peines de répression, lorsqu'elle viole les lois par lesquelles cette institution est régie.

L'État n'a-t-il pas le droit de punir et d'appliquer des peines de répression, lorsqu'elle viole les lois par lesquelles cette institution est régie? L'État n'a-t-il pas le droit de punir et d'appliquer des peines de répression, lorsqu'elle viole les lois par lesquelles cette institution est régie?

On ne peut contester à une institution quelconque le droit de punir et d'appliquer des peines de répression, lorsqu'elle viole les lois par lesquelles cette institution est régie.

On ne peut contester à une institution quelconque le droit de punir et d'appliquer des peines de répression, lorsqu'elle viole les lois par lesquelles cette institution est régie.

On ne peut contester à une institution quelconque le droit de punir et d'appliquer des peines de répression, lorsqu'elle viole les lois par lesquelles cette institution est régie.

On ne peut contester à une institution quelconque le droit de punir et d'appliquer des peines de répression, lorsqu'elle viole les lois par lesquelles cette institution est régie.

On ne peut contester à une institution quelconque le droit de punir et d'appliquer des peines de répression, lorsqu'elle viole les lois par lesquelles cette institution est régie.

On ne peut contester à une institution quelconque le droit de punir et d'appliquer des peines de répression, lorsqu'elle viole les lois par lesquelles cette institution est régie.

plus que les Français au début du XVIIIe siècle, et qu'ils ont été les tenants-général de police de Paris à qui la surveillance des théâtres avait été confiée; pas plus que les Français de notre époque ne sont contents des jugements de l'administration des Beaux-Arts qu'ils accusent d'entraver l'effort de la pensée et de mettre l'étranger sur le haut enseignement que le théâtre peut donner au peuple.

Croyez-vous, M. Tarte, ou qui que vous soyez, qu'êtes en faveur d'un tribunal de censure, croyez-vous que tous les auteurs s'en remettront aussi facilement à l'abbé ou aux abbés qui siègent à ce tribunal, aux autres membres si honorables et si instruits que vous les laissez? Ne sauront-ils pas, leur reprocher, les uns d'être trop larges, les autres d'être trop étroits? Et les protestants, s'accommoderont-ils bien d'un seul ou de plusieurs représentants de la secte anglaise, et n'exigeront-ils pas qu'on tienne compte également pour chacun d'eux de leurs principes et de leurs idées? A moins qu'on laisse les théâtres anglais aux protestants, et qu'on ne permette aux Canadiens de ne fréquenter que les scènes françaises. Ce serait une solution radicale que certains séparatistes ne manqueraient pas de préconiser!

Mais pour en revenir au tribunal, faudra-t-il mettre des limites déterminées à sa juridiction, ou lui donner un pouvoir d'arbitraire dans tout le domaine dramatique? Si on met ces limites, c'est dire qu'une autorité quelconque (et laquelle?) devra veiller à ce que ces messieurs ne les dépassent jamais, et il y a de grandes chances encore qu'ils ne s'entendent pas mieux pour décider de ce qui est une œuvre impie ou de ce qui est une œuvre scandaleuse.

Qu'ils aient le choix absolu des pièces, et ils tendront nécessairement à ce rôle, vous saisissez immédiatement la conséquence désastreuse. Ils feront régner en maîtresses les œuvres de leur goût, de leur sens esthétique, de leur sens moral; bref, nous aurons la littérature officielle, l'art officiel d'une censure.

Nous n'en finirions plus à énumérer toutes nos objections à ce projet absurde. Ce qu'on demande, c'est une censure préventive. Comment alors ce tribunal suffira-t-il à sa tâche d'examiner toutes les pièces d'opéra qui doivent être jouées chaque semaine dans huit à dix théâtres? Et quelles concessions lui faudra-t-il faire à nos scènes anglaises, qui dépendent de grandes compagnies organisées pour donner les mêmes représentations à tour de rôle dans des villes différentes?

Enfin, qu'est-ce qui garantit l'efficacité de leur examen, quand tout le rituel réside dans la mise en scène, surtout aux théâtres anglais?

La conclusion s'impose donc d'une façon indiscutable: le projet d'un tribunal de censure dramatique, est inspiratrice sous tous rapports.

L'Église, parce qu'elle dispose d'autres moyens, peut se servir de la censure contre les mauvais théâtres; tout ce que le gouvernement civil peut faire c'est d'exercer une certaine surveillance par sa police, et empêcher une représentation trop évidemment malhonnête.

Les citoyens honorables et instruits peuvent faire le reste en se respectant eux-mêmes et en donnant le bon exemple dans leur conduite, au lieu de succomber à leur désir pervers de voir et d'entendre du mal.

ALBERT BENOIT.

LES CANDIDATURES MUNICIPALES

STE-CUNÉONDE
M. Narcisse Lapointe et J. Marcotte.

Le docteur Cypriot et M. Arthur Geoffrion.

ST-HENRI
Le maire Guay, par acclamation.

Le notaire Archambault, par acclamation.

L'EST
M. L. A. Lapointe, par acclamation.

L'échevin Lévy, MM. Ludger Gravel et Arthur Geoffrion, avocats.

L'OUEST
L'échevin Carter, par acclamation.

M. W. White, par acclamation.

LE CENTRE
Il n'y aura pas d'élection par acclamation dans ce quartier où la lutte sera très ardente et la victoire très contestée.

L'échevin St-Denis devra faire face à deux redoutables adversaires: MM. U.-H. Dandurand et Honoré Mercier.

M. l'échevin DeSerres, qui disait ne plus vouloir se représenter, sera au comble de ses vœux le premier février prochain, en sortant de l'hôtel de ville, où les électeurs du quartier Centre vont envoyer, à sa place, M. Willemont, avocat, dont la mère était canadienne-française et qui, lui-même, a toujours vécu parmi les nôtres, en communauté de sentiments.

STE-ANNE
Les échevins Gallery et Walsh ont, chacun, un adversaire.

Il importe que ces deux fanatiques soient battus, car ils le méritent pour bien des raisons.

ST-JOSEPH
M. J.-B.-A. Martin, par acclamation.

M. J.-H. Nault contre l'échevin Sauvageau.

L'échevin Sauvageau est un honnête homme qui a toujours fait son devoir à l'hôtel de ville où il devrait retourner, sans opposition.

ST-ANDRÉ
L'échevin Sadler, par acclamation.

M. J. Ward, par acclamation.

ST-GEORGES
M. Yates, par acclamation.

L'échevin Stearns, par acclamation.

ST-LAURENT
L'échevin Clearhue, par acclamation.

MM. J. Robertson et Crowe se disputent ce siège.

SAINT-LOUIS
L'échevin Payette, par acclamation.

L'échevin Lemay, M. P. Daoust et le Dr Gadbois se font la lutte.

M. Placide Daoust voudrait être échevin; le docteur Gadbois est le candidat des juifs, de MM. Israel Tarte, L.-E. Geoffrion, R. Dandurand, F.-L. Béique (celui-là même qui fut le premier avocat du Trust) et des hommes forts du Parc Sohmer; et l'échevin Lemay demeure le candidat de tous les électeurs sérieux du Quartier St-Louis.

PAPINEAU
MM. Martin, par acclamation.

MM. I. Lavolette et l'ex-échevin Troféil Charpentier.

STE-MARIE
L'échevin Lavivière, par acclamation.

M. N. Séguin, par acclamation.

LAFONTAINE
L'échevin Lavallée, par acclamation.

L'échevin Couture, et M. Arcadius Labrecque.

Il nous semblait que l'échevin Couture avait assez fait pour le quartier LaFontaine pour mériter d'être réélu par acclamation, comme son collègue.

ST-JACQUES
L'échevin Robillard, par acclamation.

L'échevin Bastien et M. Napoléon Giroux.

L'Échevin S. D. Vallières Contre nos Professeurs

L'échevin S.-D. Vallières, ancien épiciériste, brave homme, incapable de faire du mal consciemment, mais sachant seulement lire et écrire, avec aussi peu que possible de bagage littéraire ou artistique est, cependant, commissaire d'écoles à Montréal, en Canada. — Le seul pays qui se permette le luxe de faire administrer ses écoles par des conseillers qui n'ayant fréquenté que les classes très primaires, ignorent, conséquemment, tous les besoins des honnêtes gens voulant leur vie au laborieux, et ardu travail de l'enseignement.

Ce brave homme, M. Vallières, ne s'est-il pas mis dans la tête que les pauvres instituteurs, qui, après leurs classes, donnent encore d'autres leçons pour ajouter à leur maigre budget, sont de terribles commodes?

Et, pourtant, cet excellent M. Vallières aurait-il tremblé de son goût, quand il était épiciériste et spéculateur sur propriétés en même temps, qu'en lui aurait, alors, interdit de faire le double et le triple travail, devant augmenter ses bénéfices, grâce à son courage et à son énergie?

Néanmoins, le même bonhomme, après fortune faite, et après avoir ainsi cumulé, selon son expression piquée ailleurs, vent prêcher aux instituteurs qu'il leur faut vivre le plus pauvrement possible avec le salaire le plus maigre.

Ce lamentable geste de M. Vallières montre bien qu'il est temps de changer le mode du choix des commissaires d'écoles trop pris au hasard, dans des milieux où l'on ignore le premier mot des questions d'éducation et d'enseignement.

La proposition de cet échevin prouve que la mesure est pleine et qu'elle déborde, au-delà de toute expression.

Nos Faux-Bonshommes Et "Le Canada"

L'artiste au Canada est à travailler les figures de nos faux-bonshommes, dont le dépit, la haine, l'ignominie et la mauvaise foi empêchent d'être sincères dans les questions municipales actuelles, et qui méritent le piédestal que leur offrira notre humilité confrère qui les connaît bien.

Chacun sera mesuré à son aune. Et nos lecteurs sont priés de conserver ces portraits pris sur le vif et chaudement cotés.

PETIT BULLETIN

M. l'échevin Lévy ne sera pas, hélas, au nombre des édiles montréalais qui assisteront au prochain "Horse-Show", dont la date vient d'être fixée au mois de mai.

Nous voyons avec plaisir et avec une légitime fierté que M. Geo.-W. Stephens, le député de la division Saint-Laurent, secondera l'adresse en réponse au discours du trône à l'ouverture de la session provinciale, jeudi le 18.

La réunion tenue à la Chambre de Commerce n'a été qu'une comédie inventée par les adversaires des compagnies d'éclairage et par les amis de deux candidats.

Soyons donc plus sérieux, en certains quartiers, et faisons une lutte plus loyale et moins haineuse.

M. l'ex-échevin Jacques nous prie de rectifier la note où "Canada" qui le mettait au nombre des citoyens qui ont offert à l'échevin Dagenais la candidature pour un nouveau terme, et qui lui attribuait un discours.

M. Jacques n'entend plus se mêler en aucune manière aux luttes politiques, tant au municipal qu'au provincial.

Par la faute de l'échevin DeSerres, à cause de son absence de la dernière séance des finances, tout le travail fait à la fin de la réunion de ce comité est à recommencer.

"La Presse" d'hier, dit, à la fin de son rapport sur la dernière séance des finances: "... les échevins qui prennent sur eux de quitter, quand bon leur semble, porteront la responsabilité. Ce sont les échevins DeSerres et Sadler."

LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Notre gouvernement ne saurait manquer de mettre à profit la grande convention Forestière tenue à Ottawa, cette semaine, et c'est le temps où notre fortune publique commencera à profiter de la prospérité de nos forêts.

L'échevin DeSerres se demande s'il n'aurait pas dû écouter l'avertissement de la célèbre prophétesse française, madame Thibaut qui lui prédisait un malheur s'il persistait à se représenter à l'échevinage.

Après les histoires qui ont à jamais illustré notre police régulière, c'est à tour des détectives privés de conter les leurs en public.

Et du train dont ils s'accusent les uns les autres on s'aperçoit qu'ils seront longues, compliquées, et amusantes... nous voulons dire édifiantes.

Beaucoup d'électeurs s'étonnent de voir un certain grand journal publier à tour de rôle de longues réclames pour deux candidats opposés l'un à l'autre, et ils trouvent que c'est plutôt de nature à les embarrasser qu'à diriger leur choix.

Comme s'il fallait prêter attention à ce que disent les grands journaux!

Vous verrez que MM. Cloran et Doran et tous les autres, sans oublier M. DeSerres, expliqueront leur défaite en disant qu'ils comptaient sur leurs amis parmi les thers des électeurs, qui ne pouvaient pas voter parce qu'ils n'avaient pas payé leurs taxes.

C'est le docteur Gadbois, et nul autre, qui s'est plaint de l'abolition prématurée des timbres verts.

Il comptait attirer du monde à ses assemblées en donnant 10 timbres par tête. Nous lui suggérons un autre moyen à défaut de celui-là: avertir d'avance des exhibitions de lutte gréco-romaine au lieu d'annoncer des discours injustifiables contre un homme aussi populaire que l'échevin Lemay.

Un ami entre chez M. Houle, dans le quartier Saint-Denis. — Votre mari se porte bien, madame? — Hélas! non, monsieur. Il se porte de plus en plus mal... la fièvre augmente... — Quelle fièvre? — Une fièvre que le médecin qualifie d'agitation malsaine, de passion vive et désordonnée: la fièvre de la candidature municipale!

Le correspondant montréalais d'un journal de Québec a télégraphié à son directeur qu'un futur échevin (voilà au moins un journaliste renseigné!) s'était déclaré en faveur de l'établissement d'un fonds de conscience "civique", c'est-à-dire, d'un fonds formé à l'aide des sommes que des personnes pourrissent, sous l'anonymat, rembourser à la ville après les lui avoir déboursés.

Voilà un candidat qui paraît posséder de l'expérience dans les dessous de l'hôtel de ville, et nous aimerions fort à connaître son nom.

On nous assure qu'il ne faut ajouter aucune foi à la rumeur lancée par le "Globe" de l'abolition du ministère du Revenu de l'Intérieur, dont les services seraient rattachés aux Douanes, et de la division du ministère de l'Intérieur par la création d'un ministère des Mines. Il n'y a aucune raison sérieuse de ne pas donner simplement un successeur au regretté M. Préfontaine, et de changer l'ordre des choses actuelles.

Quelle réducteur du "Globe" a décrié dans son imagination tout ce réformisme, dont il avait besoin pour expliquer des nominations absolument invraisemblables.

"Le Soleil" a bien tort de prendre au sérieux le bruit de ce remaniement dans la presse anglaise, et notre province ne perdra aucun des ministères qui nous sont accordés, pas plus en faveur de M. le sénateur Templeman qu'en faveur de tout autre monsieur.

C'est demain, dans son cours du lundi, que notre sympathique professeur de littérature française, M. Louis Arnould, exposera un projet pour la création d'une bibliothèque publique à l'Université Laval.

Les autorités universitaires, assurément, ambitionnent depuis longtemps une pareille création, et seraient disposées à adopter un plan qui ménagerait les avantages dont jouissent actuellement les étudiants tout en donnant au public accès à la bibliothèque.

LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

L'enquête qui vient d'être tenue à New-York sur le sujet des compagnies d'assurances sur la vie. Des faits abominables ont été mis au jour, et nous avons pu nous édifier à juste compte sur la valeur d'institutions que nous encourageons au détriment des nôtres.

On parle de les réorganiser sur des bases plus solides et plus équitables. Pourvu que dans ce bouleversement de fond en comble, elles n'englobent pas les économies que nous leur avons confiées avec un empressement naïf... et un peu sot — confessions! afin de nous prémunir contre notre mauvaise habitude de toujours gober les Américains.

Nous devrions profiter aussi de la discussion qui se poursuit aux Etats-Unis sur la valeur et la forme des polices d'assurances, en appliquant les conclusions pratiques qu'on fait ressortir au système qui nous régit actuellement, et en laissant les compagnies à nous traiter avec équité, au lieu de nous exploiter à qui mieux mieux.

Prévoyons, par exemple, les compagnies d'assurances contre le feu, dont les exigences exorbitantes achèvent de révolter tous les propriétaires de Montréal, et voyons un peu si nous ne serions pas temps de leur faire à notre tour d'autres conditions, basées sur la justice et le bon sens.

Ces compagnies d'assurances jouissent de prérogatives qu'elles tiennent de la loi.

Vous assurez contre l'incendie une propriété quelconque, mobilière ou immobilière.

La compagnie vous fait payer une prime excessive d'assurances, qu'avec une régularité chronométrique elle vient encaisser chez vous.

Tant qu'il n'y a pas de sinistre tout va bien. Mais un incendie se déclare et, aussitôt, la même compagnie qui, sans la moindre observation, emportait votre argent, soulève une foule de chicanes, d'ergotages, pour se dérober à ses engagements.

Vous aviez, dans le local incendié, un poêle qui ne devait pas y être, une installation électrique qui présentait un vice de construction, etc., etc. Autant de cas où la compagnie d'assurances estime qu'elle ne vous doit rien.

Mais, lui objectez-vous voilà plusieurs années que les choses sont chez moi comme elles étaient au moment de l'incendie. Cependant, vous n'avez fait aucune objection à recevoir mon argent. Je payais de bonne foi, pour être couvert, une prime élevée et, en réalité, tout l'argent que je vous versais, n'était qu'un cadeau, puisqu'aujourd'hui vous trouvez mille et un prétextes pour rejeter ma réclamation.

Aussi logique que soit ce raisonnement, il n'a aucune valeur en matière d'assurances.

Il est juste de dire que certains juges à l'esprit éclairé savent se montrer sévères à l'égard des arguments de ce genre, lesquels se retranchent les compagnies.

Mais ces juges-là forment une exception et l'on n'a pas toujours la chance d'avoir affaire à l'un d'eux.

D'ailleurs, les compagnies, qui ont toutes leurs avocats payés pour trouver des sujets de contestation, savent tirer parti de la complication de la procédure, en faisant habilement traîner le procès afin d'épuiser leur client, devenu leur adversaire. Celui-ci, pour en finir et rentrer dans ses fonds, se laisse aller souvent à une transaction.

Il y a là un abus dont la disparition honorerait celui qui en prendrait l'initiative.

Il n'est pas admissible qu'un établissement accepte l'argent de quelqu'un avec l'arrière-pensée de se dérober ensuite à ses engagements. Sans le cas d'incendie volontairement causé par l'assuré, il ne devrait exister aucun prétexte pouvant autoriser une compagnie à invoquer une perte de droit quelconque.

Qui empêche l'assureur de se renseigner exactement sur l'objet assuré et d'exercer ensuite un contrôle, de façon à assurer que toutes les mesures de prudence sont rigoureusement observées.

LA QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE

Quel est le rôle de la presse dans les affaires municipales? Evènement de tenir d'abord le public parfaitement renseigné sur tout ce qui se passe à l'hôtel-de-ville, de plaider par des arguments vrais et solides en faveur des bonnes mesures, et de s'opposer avec la même force à celles qui semblent plutôt mauvaises.

Chaque journal a le devoir d'aider consciencieusement les échevins dans leur tâche, et pour notre part, nous avons la satisfaction de l'avoir toujours rempli.

Mais c'est dans le temps des élections que la presse prend surtout de l'importance et qu'elle encourt une grave responsabilité. Elle prépare et dirige jusqu'à un certain point le choix des électeurs, en leur recommandant d'une manière persuasive de voter pour ceux qui se sont bien conduits et contre ceux qui ont mal agi.

Le Bulletin ne saurait se soustraire à ce devoir essentiel dans la lutte présente, pour le bien de la cause et des intérêts de tous les citoyens de la ville de Montréal.

Il fera plus encore, et il compte intervenir dans chaque quartier en particulier pour mettre toute l'influence qu'il y possède au service des idées et des hommes qui méritent son appui.

Et sa tâche sera d'autant plus facile et agréable, quand il s'agira de se prononcer sur une question indiscutable et indiscutée, une question toute résolue d'avance comme celle du représentant du quartier Saint-Jean-Baptiste, siège numéro 1.

L'ÉLECTION, en effet, ne peut trouver à redire sur la conduite passée du brave échevin M. Noël Leclair, et personne ne songe à s'opposer au renouvellement d'un mandat qu'il a si bien rempli une première fois.

Aussi, loin de lui chercher noise sous de faux prétextes, Le Bulletin est-il heureux d'encourager cette noble manière d'agir des résidents du quartier Saint-Jean-Baptiste à l'égard de leur éligible représentant.

M. Noël Leclair a toujours été d'ailleurs un homme excessivement populaire. Et cette grande popularité l'avait acquis, non pas par une condescendance servile et intéressée, mais par sa façon de se produire pour chacun et pour tous sans distinction, de dispenser, sans compter, ses énergies au service de ses voisins et de ses "connaissances," pour employer une expression typique, que notre peuple aurait tort d'abandonner sous prétexte qu'elle n'est pas parfaitement française.

Cette popularité de M. Noël Leclair s'est traduite dans les charges nombreuses dont ses concitoyens l'ont honoré. Il a été successivement commissaire d'école, marguillier, officier dans plusieurs sociétés de bienfaisance et enfin élu représentant de son quartier, un poste de confiance et d'honneur qu'il a rempli, comme chacun le sait et comme nous le disions, à la satisfaction générale. Il a été un de ceux qui voulaient faire l'impossible pour réduire la taxe de l'eau, et qui n'ont cessé de réclamer en faveur de cette mesure. Dans toutes les questions importantes il a été du bon côté, du côté des intérêts du peuple qu'il s'engouilla de servir avec fidélité.

Les citoyens du quartier Saint-Jean-Baptiste ne peuvent mieux lui marquer leur reconnaissance, qu'en réélisant M. Noël Leclair par acclamation.

LABARRIERE CRITIQUE

Labarrière a franchi d'un bond "celle" qui sépare l'esprit sans rosserie de la rosserie sans esprit. Devenu subitement d'une ardeur qui n'a d'égal que la nullité de ses attaques, ce pauvre lecteur, déboussa de compréhension, est aussi atteint du mal dont souffrent certains vieillards libertins qui voient, partout où elles ne se trouvent pas, la licence et la gauloiserie.

Selon ce triste personnage, dire qu'un enfant vient de naître, c'est "décrire un accouchement", et, si profonde est sa déconvenue de n'avoir pas en réalité lu à ce sujet les plus savoureux détails, qu'il en devient acide à rendre jaloux les citrons les plus verts.

La petite allusion polissonne sur la "peinte dangereuse qui mène du sein au giron" montre bien notamment dans quel état de surexcitation se trouvent les méninges congestionnées de ce nouveau critique littéraire, dont les appréciations seraient fort utiles... pour assaisonner la salade.

JACQUES SQUIRE.

AU PALAIS DE JUSTICE

Cour d'Appel
La session de la Cour du Banc du Roi, juridiction d'appel, s'ouvre demain, le 14, à vingt-six heures par la liste, parmi lesquelles on remarque celle de la Montreal Brewing contre la ville de Montreal, celle du Théâtre des Nouveautés contre Lombard et celle de la Montreal Brewing contre Vallières.

Cour de Revision
La Cour de Revision a rendu jugement hier dans les causes suivantes: Lafortune vs. Mousselet. Jugement de la Cour Supérieure infirmé avec dépens.

Chabot vs. Lafortune. Infirmé avec dépens.

Kyle vs. Jobin et opp. Infirmé. Opposition maintenue avec dépens.

Corbeil vs. Burdett. Confirmé avec dépens.

Brooke vs. Wolfe. Confirmé avec dépens.

Robb vs. McGaun. Confirmé avec dépens.

Cie d'Assurance Mutuelle du Canada vs. Brunelle. Confirmé avec dépens.

Masson vs. McGimm. Confirmé avec dépens.

Brown vs. Larose. Infirmé. Le défendeur est condamné à \$1000 de dommages et les frais d'une action de cette classe en première instance et les frais de révision.

Banque d'Hochelaga vs. Lavigne et al., et tiers-saisi. Rayée, les parties ayant réglé hors de cour.

Eastern Township Bank vs. Long et al. Confirmé avec dépens.

Cour de Pratique
Juge Taschereau. James Jones obtient jugement contre Andrew Jackson, de Westmount, pour \$206, balance sur un billet.

Mme M. C. Vézina obtient un jugement en séparation de biens avec son mari La Morin.

Sur défaut de répondre à une assignation pour faits et articles, M. I. Fortin est condamné à payer à M. A. Doré, la somme de \$128.65, pour marchandises vendues et livrées.

Cour Supérieure
Par un jugement de M. le juge Archibald, M. Ernest Lavigne est condamné à payer à son épouse séparée de biens, Mme M. L. Pouliot, une somme de \$375.00 pour argent prêté.

Dans la cause de L. Larue et al., vs. J. B. Brunet et al., jugement en faveur des demandeurs pour \$102.54. Juge Mathieu.

La ville de Montreal est condamnée à payer à la Royal Insurance Company une somme de \$400 et les dépens de la cause.

Dans la cause de H. Gauvin vs. Paul Cazeneuve et al., une requête pour désaveu de procurer et production de copiestation est renvoyée.

M. Benj. Lecavallier réclame de la Pritch Compressing Co., \$1,950.00 de dommages pour l'exploitation d'une usine à gaz sur la propriété voisine, de la sienne, à 25 pieds de sa résidence. M. le juge Archibald lui accorde \$150 de dommages avec le droit à une action nouvelle pour dommages ultérieurs.

Hercule Lapointe vs. John Winfield. Jugement en faveur du demandeur pour \$402.38, montant de billets prodromés.

M. le juge Taschereau accorde à M. Eustache Dionne, journaliste, la permission de plaider "in forma pauperis" dans une action en dommages pour \$1,612 qu'il intente à la Diamond Flint Glass Co. Le demandeur s'est infligé des blessures graves en travaillant pour la compagnie défenderesse dans l'usine, à DeLormier.

Cour de Police
John Ray et O. Thibault, arrêtés pour vol de cuivre à leurs patrons, ont comparu hier matin devant le magistrat Lafontaine et ont plaidé coupables. Sentence le 16.

Enquête le 16, dans l'affaire d'Albert Spencer et A. Lavoie, accusés de vol.

Rosa Bisson a été condamnée à 15 jours de prison pour vol.

A L'HOTEL DE VILLE
La prochaine séance du conseil
On commence à se plaindre du retard de la glace du fleuve à nous donner la traversée pour Longueuil. On ne se rappelle que deux ou trois années où le pont de glace se soit formé si tard.

—Environ deux cents charretiers et deux cents cinquantes voitures sont actuellement employés à l'enlèvement de la neige. Les autorités du département de la voirie s'attendent à une avalanche de demandes de pelleurs affamés à l'occasion de la prochaine tempête.

—Depuis le commencement de l'an, il a été accordé deux permis de construction et sept permis de réparation.

—La prochaine assemblée du conseil aura lieu demain après-midi. Le principal objet de la séance est de discuter les amendements à la charte de la ville qui seront demandés à la prochaine session de la législature.

Les principaux amendements et additions à la charte que l'on demandera ont trait à l'annexion des municipalités adjacentes, à l'indemnité des échevins et des présidents de comité, au droit de vote; aux licences pour la garde des chiens, la vente du bois, du charbon, de la paille, du foin, de la pierre taillée, ou l'exercice d'un métier ou d'une profession; au droit de taxer les propriétaires de caveau construits dans une rue ou place publique de la cité; au droit d'augmenter le pouvoir d'emprunt de la cité; au droit de taxer les installations, y compris les poteaux, fils et tuyaux des compagnies industrielles. On demande à la législature le droit d'imposer une taxe sur les droits, privilèges et franchises des corporations exerçant ces franchises dans les rues et places publiques de la cité; le droit de taxer les prêteurs d'argent, les agents de change et les compagnies d'assurance contre l'incendie et le droit d'imposer une taxe spéciale pour l'enlèvement de la neige sur les trottoirs.

—La ville demande le pouvoir d'emprunter \$250,000 pour acquérir l'île Ste-Hélène et le pouvoir d'exproprier la Montreal Water & Power Co.

—La ville demande l'autorisation de construire un système de conduits souterrains où devront être placés tous les fils de téléphone, télégraphe et autres qui encombrant actuellement les rues.

—Enfin la ville demande le droit de fabriquer, acquérir et disposer de toute manière, du gaz d'éclairage ainsi qu'à toutes autres articles se rapportant à cette industrie.

GRANDE REDUCTION
Tous nos pardessus doublés en fourrure seront réduits durant le mois de janvier. F. MORETTI, marchand.

158 rue Notre-Dame.

CHEZ LE RECORDEUR

Les condamnations pour défaut d'entretien des trottoirs ont commencé hier matin. Le Recorder Poitrier condamne pour cette faute Madame Josephine Guy, de la rue St-Timothée, et M. Aaron Zackman de la rue St-Dominique.

Le constable spécial Maybury, du Grand-Tronc, a arrêté vers 11 heures, hier matin, quatre individus qui n'ayant d'autre abri que la voûte froide des cieus, s'étaient installés pour la nuit dans la gare du Grand-Tronc. Le Recorder a accordé aux accusés 15 jours de logement dans la prison. Ces nouveaux pensionnaires sont O. Gihault, A. Miller, Edm. Beaudry et Geo. Cameron.

FETE DU JOUR

Saint Hilaire
Fut évêque de Poitiers et a laissé d'importants ouvrages sur la religion. Pie IX l'éleva au rang de docteur de l'Eglise.

Sainte Macrine
Surnommée l'ancienne, appartenait à l'une des plus riches familles du Pont. Instruite dans la religion chrétienne et toujours occupée de prosélytisme, elle souffrit sous la persécution de Maximin; ses biens furent confisqués et elle-même fut obligée de vivre cachée dans les bois de 304 à 311. Elle mourut en 340.

LA VEUVE CURTIS

Nous recevons une lettre adressée au public de Montreal par madame Curtis, dans laquelle elle expose les motifs de son procès avec la Montreal Light, Heat & Power, et fait appel au bon cœur et à la générosité de tous les citoyens pour l'aider à poursuivre ses réclamations justes devant le Conseil Privé.

Déjà de nombreux citoyens lui ont manifesté des sympathies précieuses, et sur leur avis elle a décidé de convoquer une assemblée publique dans le grand salon du St. Lawrence Hall, pour mercredi le 17 courant, à quatre heures de l'après-midi, afin d'organiser un comité qui se chargera de lui venir en aide.

Nous ne pouvons admettre que les citoyens feront tout en leur pouvoir pour sauver de la misère cette pauvre veuve et ses sept enfants.

CAFÉ DE "LA PRESSE"

Un des seuls restaurants où l'on ne sert que des vins et liqueurs en cascade. Geo. Payette, prop. No 63 rue St-Jacques.

HYMÉNÉE

Lundi dernier a eu lieu à St-Jean de Matha, le mariage du Dr Z. Aumont ancien élève du collège de L'Assomption, avec Delle Emiliana Cyr, fille unique de M. Louis Cyr, athlète bien connu.

M. Ignace Aumont, cultivateur de St-Alexis de Montcalm, et frère du docteur, servait de père au marié, et M. Louis Cyr, servait de père à cette dernière.

La bénédiction nuptiale fut donnée par l'abbé Nap. Aumont, cousin du marié et attaché à l'évêché de Joliette.

Après la cérémonie, un magnifique dîner fut servi aux époux, parents et invités, par M. et Mme Louis Cyr, à l'issue duquel, l'heureux couple partit pour un voyage de noces à New-York.

Nos meilleurs souhaits les accompagnent.

LA "CANADIAN FINANCE"

Roth a volé, dit le juge
Le magistrat Desnoyers a condamné Max A. Roth, le gérant de la Canadian Finance Co. à subir son procès aux assises criminelles, sous l'accusation d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes, notamment au moyen d'un faux télégramme à Syha Naud, qui avait emprunté de l'argent de la compagnie.

Le juge a ajouté qu'une autre accusation criminelle pourrait être portée contre lui en vertu de la preuve faite dans la cause actuelle.

L'accusé Roth avait voulu déguiser sa responsabilité en disant qu'il n'est ici que l'employé de bonne foi d'un nommé S. A. Anderson, qui réside aux Etats-Unis. Le juge a rejeté cette objection.

Le plaignant Naud a emprunté \$25 de la Canadian Finance. On lui fit signer un document qui était une vente de ses meubles. On lui loua ensuite ces meubles. A l'échéance du premier paiement, on lui demanda de payer en outre \$2.15 pour protêt et autres prétendues formalités qui n'existent jamais. Dans la crainte de perdre ses meubles, Naud paya. C'est-à-dire sous de fausses représentations on lui arracha, on lui vola une somme d'argent.

L'auteur de cette machination, Max A. Roth est condamné à subir son procès aux prochaines assises criminelles.

STARLAND OU LA LANDE ENCHANTEE

Montreal sera bientôt doté d'un lieu d'amusements destiné à eclipser tout dans le genre au Canada. Les promoteurs de cette entreprise sont incorporés par lettres patentes du gouvernement sous le nom de "La Cie Internationale d'Amusements et de Construction". Le président en est M. James Alexander Gordon; vice-président, M. F. X. St-Charles; trésorier, M. Albert Hudon; secrétaire, M. H. Gordon; directeur-gérant, M. William R. Scharton; directeurs, MM. James Alexander Gordon, F. X. St-Charles, Albert Hudon, William R. Scharton, Joseph A. Christin, R. A. E. Greenshield, C. R. Clarence J. Houghton, assistant procureur général des Etats-Unis.

Ce parc, destiné à devenir célèbre, ouvrira ses portes au public le jour de la fête Victoria, le 24 mai prochain. On y verra un déploiement d'attractions féériques que l'imagination la plus vive peut à peine concevoir. La situation de ce parc est tout à fait idéale. Sur la rive du St-Laurent, à Maisonneuve, ou tous les tramways des rues Notre-Dame, Ste-Catherine et Ontario passent, et le trajet du centre de la ville dure 20 minutes, tout au plus. L'abord ainsi que l'intérieur en seront merveilleusement illuminés. L'effet le soir sera grandiose, la nuit sera éclairée comme le jour par des milliers de lampes électriques. L'étendue du parc sera très vaste, il couvrira 6 arpents de superficie, qu'il suffira de dire que ce sera une reproduction fidèle du parc "Dreamland" de Coney Island de New-York.

Nul doute que ce lieu d'amusements jouira de la plus grande faveur auprès du public et sous la direction intelligente de M. Wm R. Scharton, il n'en saurait vraiment être autrement.

Dr J.-G.A. GENDREAU

Chirurgien-Dentiste, No 27-St Laurent. Tél. Main 2818.

QUARTIER SAINT-LOUIS

MANIFESTE DE M. LECHEVIN LEMAY A SES ÉLECTEURS

Messieurs,
En me présentant devant vous pour solliciter de nouveaux suffrages comme représentant de votre important quartier, à l'Hôtel-de-Ville, je crois de mon devoir, en face des atteintes qui ont été faites contre la politique que j'ai suivie sur la question du gaz, de vous expliquer mes votes et de vous dire la position que j'entends prendre à l'avenir sur cette question de l'éclairage.

Au mois de mai dernier, j'ai voté en faveur d'un contrat comportant les conditions suivantes:

1.—Réduction du prix du gaz, d'éclairage de 5c. par an et par 1,000 pieds, jusqu'en 1910;

2.—Réduction immédiate de 5c. du gaz de chauffage, jusqu'en 1910;

3.—Fixation du prix du gaz d'éclairage à \$1.00, et du gaz de chauffage à 90c., les 1,000 pieds, de 1910 à 1925 (soit une prolongation de 15 ans du contrat actuel);

4.—Droit, pour la ville, d'acheter "en tout temps" la compagnie, après un avis de douze mois;

5.—Maintien du pourcentage de 3% prélevé par la ville sur les recettes brutes de la compagnie du Gaz.

On a reproché aux échevins, qui ont voté pour ce contrat, d'avoir:

1.—Offert les prix de \$1.00 et de 90c.

2.—Accordé une prolongation de franchise de quinze ans.

Examinons d'abord les prix: Pour compter comme on fait ordinairement, et surtout pour pouvoir comparer ces prix à ceux de Toronto et à ceux du rapport de l'expert Bemis, il faut faire la moyenne de ces deux prix. Cette moyenne est de 95c.

Ce n'est qu'après avoir longuement étudié la situation, que les échevins se sont arrêtés à ce chiffre en mai dernier, après avoir pris pour base, non pas des rapports techniques, mais le prix industriel de 80c. réglementé par la loi, et en force à Toronto.

Si l'on déduit de cette moyenne de 95c., le 3% de rédevance que la Compagnie de Montreal paie, alors que celle de Toronto ne la paie point, on trouve le prix accordé à la Compagnie par les échevins le 8 mai dernier, était net de 92 15-100 cts par 1,000 pieds, alors que l'expert Bemis fixe le prix de 87c, soit un écart de 5 15-100, par 1,000 pieds.

Il y a plus, si (comme cela est entré dans nos calculs) on applique à la réduction du prix du gaz les \$600,000 que nous arrachions à la Compagnie jusqu'à l'expiration du contrat actuel, on réduit ce prix de 4 cts par 1,000 et on arrive alors au taux de 88 15-100 cts, net d'impôt, de l'expert Bemis.

Voilà notre crime. C'est pour cette différence que nos accusateurs ameutent l'opinion publique contre les échevins dont la proposition de réduction (jusqu'à l'expiration du contrat actuel, en 1910) faisait réaliser aux citoyens une économie de \$600,000.

"Mais dit-on, vous accordez une prolongation de franchise de quinze ans!"

L'accusation n'est pas sérieuse et n'est surtout pas de bonne foi. Car il suffit de lire la proposition adoptée, pour voir que ce que nous accordions n'était qu'un contrat d'un an, la ville ayant le droit, tous les douze mois, d'acquiescer la compagnie, ou plutôt son matériel, son matériel seul. La chose fut on ne peut mieux définie à la séance du conseil du 22 mai.

Cette clause, Messieurs, était d'une importance capitale. Nos accusateurs le savent. Aussi la passent-ils sous silence.

Cette clause permettait au Conseil de consulter tous les six mois le peuple sur la question de la municipalisation du gaz, sans se trouver à la merci de la Compagnie. La Compagnie était liée jusqu'en 1925, alors que la ville, au lendemain même de la signature du contrat pouvait soumettre la question de la municipalisation au peuple et mettre fin au contrat cette année même, si telle avait été la volonté des électeurs.

Messieurs les électeurs du quartier Saint-Louis, j'en appelle à votre justice. Ce contrat, qu'on a si violemment dénoncé, n'était-il pas le meilleur qu'on eût pu conclure pour soustraire les citoyens à l'exploitation dont ils se plaignent justement?

Ce contrat réduisait virtuellement la durée du contrat à un an. Il faisait économiser aux consommateurs une somme de \$600,000, jusqu'en 1910. Il fixait le prix du gaz à un taux ne s'écartant d'une fraction de celui de l'expert choisi par ceux mêmes de nos collègues ayant voté contre nous.

Si les gens qui nous attaquent n'ont pas compris la portée de notre proposition, la Compagnie, elle, l'a fort bien comprise; car elle a refusé cette proposition, ne voulant pas se soumettre aux risques d'un contrat d'un an.

Après avoir donné ces explications, il me reste à vous dire nettement et franchement de quelle manière à mon sens, on doit disposer de cette grave question du gaz. Et j'aurai sur nos accusateurs l'avantage de proposer une solution, alors qu'ils se contentent de réclamer l'éclairage et le chauffage à bon marché sans cependant indiquer le moyen d'y arriver.

Je proposerai d'offrir à la Compagnie un contrat basé sur le système de Toronto, adapté selon les différences financières existantes entre le capital des deux compagnies, celui de Toronto n'ayant jamais été majoré, et en prenant pour base le rapport de l'expert Bemis. De plus, le gaz ne pouvant être séparé des opérations de la Montreal Light, Heat and Power Company, et les consommateurs d'électricité ayant tout autant droit à la protection des autorités municipales que les consommateurs de gaz, je demanderai que le système en force à Toronto, s'applique également à l'électricité et le chauffage à bon marché, pour basé le prix actuel de l'électricité, moins un escompte à débattre. Les uns fixent cet escompte à 20 p. c. d'autres à 33 p. c. Mes connaissances spéciales en électricité ne me permettent pas d'établir le pourcentage qui serait équitable, mais je considère, en tous cas, qu'il ne devra pas être moindre, comme point de départ, que le premier de ces deux chiffres.

Le système de Toronto, vous le savez, comme moi, attribue aux consommateurs les bénéfices réalisés au-delà des charges établies par la loi. C'est un système juste, équitable, qui, tout en assurant aux actionnaires de Toronto un revenu de 10 p. c. sur le capital payé, a permis de réduire le gaz de \$1.20 à 80 c les 1,000 pieds, en moins de 20 ans.

Si j'ai l'honneur de siéger au Conseil de Ville après le premier février, je proposerai qu'on fasse à la Compagnie des offres basées sur ce que je viens

CONSUMPTION
CAPSULES GRESOBENE
Si vous souffrez de Phthisie ou Tuberculose, recourez avec confiance aux Capsules Gresobene (produit Français) qui opèrent chaque jour des milliers de guérisons merveilleuses chez les consommateurs. Rien ne résiste à leurs propriétés prodigieuses, elles guérissent les toux et les oppressions les plus tenaces. Prix: 50 cts le flacon.

EDMOND TANGUAY
Entrepreneur Menuisier et Evalueur
105 RUE ROY.
Spécialités: Fixtures d'Hôtels, Réparations de tous genres.

L. D. Carignan & Cie
Courtiers d'Immeubles et d'Assurances.
No 1580 1/2 Notre-Dame, Montréal.
CHAMBRE 77
Tél: Bell 3407. Marchands Bureau du St-Louis: 210 rue Ste Marguerite, St-Henri.

S. Turgeon,
41 rue St-Laurent, Montréal
Tél. Bell. Main 1673.

A. MARTIN
Horloger-Bijoutier
Opticien Gradué
1578 rue Notre-Dame, Montréal

Emery Cadieux
Princesse Louis, Restaurant
1636 RUE NOTRE-DAME
Vins et Liqueurs de Choix. MONTREAL

CALEDONIA
BEAVER BRAND
Robillard & Cie.
EMBOUTEILLEURS.

F. COURSOL
Maitre-Boulangier
882 Avenue Hôtel-de-Ville.
Spécialité de pain Kneipp; Duc, Duchesse, Oream, etc.
Téléphone Est 1288

LA GRANDE MAJORITE
Des maladies viennent de la pauvreté du sang qui ne peut nourrir les organes assez pour leur permettre de remplir leurs fonctions. C'est pour cela que

LE ROBÜR
en rendant au sang les éléments qui lui manquent et en enrichissant le sang par les sels minéraux.
Le Robür se vend sous trois formes: Robür Liquide, 4.00; Robür Granulé, 50 cts; Robür en Pastilles, 50 cts. Anni Tablettes "ROBÜR" Pur naturel, 25 cts.
C. BEAUPRE, 73 Déser, Montréal.
En vente partout.

A VIS
Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session pour obtenir un acte incorporant les sous-signés sous le nom de "La Compagnie des Boulevards de l'île de Montréal," avec les pouvoirs entr'autres:

1. D'acquiescer, acheter, posséder, vendre et louer des terrains et autres propriétés immobilières propres pour le commerce, les manufactures, magasins, dépôts, résidences et parcs publics;

2. De développer, et améliorer les dits terrains, construire des aqueducs et des canaux d'égouts pour l'utilité et l'avantage desdits terrains, construire, bâtir et maintenir sur iceux des bâtiments, magasins, dépôts et autres constructions qui pourront servir dans le but ci-dessus mentionné, en disposer pour tel but ou autrement faire toutes sortes d'opération de manufacture et de commerce sur les terrains possédés par la dite compagnie, ou dans les bâtiments construits sur iceux;

3. De faire des avances à telles conditions et garanties qui pourront être convenues à chaque personne ou personnes qui pourront louer ou acquiescer aucune partie quelconque des dits immeubles ou bâtisses;

4. De construire des bassins, entrepôts et éleveurs sur les immeubles possédés par la dite compagnie, faire les affaires et opérations y appartenant avec pouvoir de charger des dits bassins, entrepôts et éleveurs suivant qu'il aura été convenu avec la dite compagnie, ses employés et agents;

5. De diviser en lots à bâtir le tout ou partie des immeubles possédés par la dite compagnie, se servir d'aucune partie de ces immeubles pour les fins d'amusements ou d'améliorations, en mettant à part une certaine partie des terrains pour des parcs, rues, boulevards ou autres fins, sujets à l'approbation des conseils municipaux des municipalités concernées et à cette fin de pouvoir exproprier;

6. De pouvoir émettre des dépensés sur la garantie de son capital-actions payé et des propriétés mobilières et immobilières de la dite Compagnie.

7. De disposer du dit terrain pour le meilleur avantage de la dite Compagnie et de faire passer tous les autres actes et conventions, affaires et choses en rapport avec ou ayant trait au profit de tous les objets et dessus mentionnés ou partie d'iceux.
Montréal, 9 décembre 1905.

I. L. LAFLEUR,
JOSEPH LETOURNEUX,
J. U. EMARD,
EDOUARD GOHIER,
EMARD & EMARD,
Avocats des Requérants.

Pourquoi ne pas boire ce qu'il y a de meilleur?
LE
Scotch Whisky
De SIMPSON
est d'une qualité sans égale et a un goût exquis.
Les dégustateurs n'en veulent point d'autre.
EDWARD VII
l'a apprécié et il est fourni à la Chambre des Lords
— ET AU —
Palais Buckingham
Vous pouvez aussi l'avoir, car il est d'un prix à la portée de tous.
DEMANDEZ-LE
Sculs agents, MONTREAL
Hudon & Orsali

PARDESSUS DE DRAP
Doublés et Garnis de Fourrures
Pour satisfaire à la grande demande de notre clientèle toujours croissante—notre assortiment de pardessus de drap doublés et garnis de fourrures ainsi que pardessus de drap garnis de fourrures seulement—est aussi complet et aussi varié qu'au commencement de la saison. Malgré l'augmentation extraordinaire du prix de toutes les fourrures—nous n'en profitons pas pour augmenter les nôtres—nos prix sont toujours bas et raisonnables.
Le pardessus de drap fourré est le vêtement le plus distingué et le plus à la mode. Ces pardessus sont confectionnés dans notre établissement même et nous en avons des centaines que nous vous offrons à
40 POUR CENT moins que la valeur réelle.
CHAS. DESJARDINS & CIE
1533 A 1541 RUE STE-CATHERINE
LES ROIS DE LA FOURRURE.

CHRONIQUE THEATRALE

THEATRE NATIONAL

Tous ceux qui ont assisté aux représentations de "Plus que Reine" au Théâtre National, cette semaine, s'accordent à reconnaître que la troupe de notre premier théâtre français est la plus complète et la plus homogène qui soit restée en permanence à Montréal. Elle renferme des éléments que nous envierions bien des grands théâtres de France.

L'accueil qui a été fait à Mlle Lucienne Dorsy fait mentir le préjugé, qui veut que le grand art ne soit ni compris ni apprécié chez nous. La direction du Théâtre National annonce pour la semaine prochaine, une reprise du beau grand drame de Fernand Meynet, "Le Roman d'une fille noble" ou "Les Volontaires de la Loire". C'est une œuvre pathétique, émouvante, féconde en beaux sentiments.

Mlle Lucienne Dorsy jouera le rôle d'Yvonne, de St-André et Gustave Scheler celui de Robert.

La mise en scène sera particulièrement soignée.

C'est un autre grand succès en perspective.

THEATRE DES SUCCEAUTES

"Séraphine", la magnifique pièce en 5 actes de Sardou, que la direction de notre Comédie-Française offre au public pour la semaine prochaine, n'est pas une pièce à thèse. C'est une étude de mœurs et de caractère, qui produit sur le public une profonde impression et on peut sans crainte affirmer que "Séraphine" est l'un des plus puissants chefs-d'œuvre de la littérature dramatique française.

L'interprétation qui en sera donnée au Théâtre des Succéautes, sera digne de l'œuvre de Sardou.

La mise en scène a été dirigée par Messrs Lefrançois et Christian. C'est dire que ce sera parfait et que "Séraphine" sera une des plus belles manifestations artistiques du génie théâtral français.

Lundi, aux Intermèdes, on entendra Mlle Gondy et M. Prevost dans les morceaux les plus nouveaux et les mieux choisis de leur répertoire.

A l'étude pour la semaine du 22: "Les Gaites du Veuvage", comédie en 3 actes de Grenet-Dancourt.

AU FRANÇAIS

La direction du Théâtre Français en offrant au public le magnifique drame à grand spectacle "Sauvés de la Mer" pour la semaine commençant lundi, 15 janvier, s'assure toute la sympathie et tout l'encouragement des amateurs de drames passionnels, héroïques, bien écrits et dont l'action se passe dans un cadre brillant de décors et de fêtes.

Catherine Mitrac méprise par Rochefort, qu'elle aime et devant laquelle elle brève, Jean Hogan. Le duel, le chatiment et la terrible mort de Chalopin sont autant de motifs à grand effet dont cette pièce fourmille. Citons surtout le 6e tableau qui contient une scène de sauvetage, la plus mouvementée, la plus splendidement terrible que l'on ait vue sur une scène à Montréal. Bref, tout concourt à faire de cette production un succès pour la troupe Caze-neuve et à préparer des heures charmantes.

Nous insistons sur la vigueur et l'endurance de nos acteurs du Théâtre Français, qui continuent de haute lutte, non pas à coups de longues, très-longues réclames, lesquels créent un succès passager de curiosité, mais par leur travail et leur talent, les sympathies et les applaudissements du public, qui aiment à revenir au Théâtre Français.

Les représentations se terminent à 4 h. 15 et 10 h. 45.

PARC SOHMER

De tous les lieux d'amusements de Montréal le Parc Sohmer est toujours le plus apprécié du grand public. Le secret de ce succès réside dans l'excellent choix des programmes. Celui d'aujourd'hui est un des plus variés et des plus complets.

M. et Mme Alberty, acrobates et équilibristes, et M. et Mme Simpson, acrobates sur échelle brisée et perche, sont quatre artistes de première force.

Alvols est un jongleur qui donne la chair de poule. D'une grande distance, il lance des poignards et des haches qui vont se fixer dans le mur, autour de la tête, du cou et des bras de Madame Alvols.

M. A. Seabury est un jongleur, comique qui amuse et émerveille.

Mlle Blanche de Cotret, une jolie soubrette, dans des costumes exquis, nous révient d'une tournée aux Etats-Unis, avec un répertoire entièrement renouvelé et des danses nouvelles. M. le vicomte d'Hauterive, avec ses merveilleux appareils, donnera une séance extraordinaire de vues animées.

LE OULIMETOSCOPE

Les représentations de la salle Poiffé ont été très goûtées toute la semaine, et M. L. E. Oulmet, devant l'encouragement du public, a décidé de donner toute une saison de vues animées. En conséquence, il a pris des arrangements pour avoir chaque semaine des vues nouvelles et toutes les premières. Deux représentations chaque pour, très intéressantes et entremêlées de chant par M. Dubuisson. Le public a pris goût aux vues animées, parce qu'il y voit la vie réelle telle qu'on la voit autour de soi et au loin. M. Oulmet a compris qu'il fallait donner au public ce qu'il y avait de mieux comme récréation des jeunes et des vieux. Changeant complet de programme toutes les semaines. Les enfants, accompagnés de leurs parents, paient moitié prix.

SOIRE DE GALA AU NATIONAL

Les artistes de Montréal donnent, ce soir, au Théâtre National, leur soirée d'adieu à leur camarade Julien Daoust. Le programme est ainsi conçu:

Les femmes qui pleurent (comédie); Mmes Emma Bouclet, Bella Ouellette, M.M. J. B. Bouclet, Petit-Jean, Edmond Daoust, Roméo de Varennes, (chanson); L. Gosselin, (monologue); Mme Nosières, (monologue); Ch. Gauthier, (grand air de Jeanne d'Arc); Henry Duval, (Le Parricide, monologue); La Souris, (comédie); Mlle Darlot et M. Christian, (Déniers, Villeraï (répertoire); Melle Ducauge, (monologue); Elzéar Hamel, (monologue canadien); Demanne, Mme Berthall, Lefrançois, (répertoire); Melle Vhery, (poésie); Le Baïser, (comédie); Melle Bienfait, M. Desplats; Leurs, (répertoire); Melle Vertin, (chansonnette); Toga, Palmieri, Meussot, (répertoire); Mme Albe, Cazenueve, (opéra); Fleury, (chanson); M. et Mme Soulier, (duo); M. Chamberland, (solo de violon); Melle Luce Chamberland, (piano); Prevost, Malet, Mme Darty, (répertoire); Julien Daoust, (adieu au public); Rival pour rire, (comédie); Melle Vasse, M.M. Neuil, (Lombard).

Elections Municipales

QUARTIER ST-LOUIS

A. M. l'échevin Louis Payette,

Monsieur,

Nous, soussignés, contribuables et électeurs du Quartier Saint-Louis, avons l'honneur de vous prier de vouloir bien présenter de nouveau comme candidat au siège No 1, dudit Quartier, Saint-Louis, pour le Conseil de Ville, de Montréal de 1905-1907, et nous nous engageons à supporter votre candidature.

C. Lemay, Georges Renaud, L. Th. Foisy, Geo-W. Foisy, A. P. Pigeon, Stanislas Dupré, T. Poupard, L. R. Trudeau, F.-X. Richer, Antoine Jeanneau, J.-I. Malette, S. Salmon, Jean Lamoureux, O. Joly, A. G. Smithy, A. E. Clément, Sam. Bagg, N. Nichol, A. Henri Lantot, Jacob Laken, B. Schwart, A. Bastien, W. Clermont, Jules Dumond, A. Leclair, C. Brunet, A. Giguère, Jos. Monette, jr., E. Ceilmas, G. Pilon, Ed. Dubois, J.-E. Renaud, L. D'Argencourt, F. Racette, D. Lejage & Cie, A. Sanscartier, R. Jacobson, J. Dyon L.-A. Fortier, Jean-Baptiste Lorge, W. Reeves, A. Beauchamp, Alphonse Poupard, G. Latreille, E. J. Wayland, J.-L. Soucy, A. Leconte, J. T. K. Gagnier, S. B. Gbette, Jos. Primen, M. Maloin, Albert Lefebvre, E. Morin, Ed. Mercier, Elzéar Lamoureux, Arthur Julien, J. Bailargon, Louis Villeneuve, J. Ratfo, A. Dupuis, J.-N. Leclair, A. Mercier, M. Lionnais, J.-B. Levitt & Son, Joseph Levitt, T. Lagacé, F. Froidevaux, Cyrille Hubert, M. Jaslow, Z. Normandin, P. Chauvin, Ovide Amiot, Oscar Amiot, H. Fortin, Jos. Lamarche, L. Thoinin, P. Rainville, J.-E. Papihéau, G.-E. Caruel, O. Paquette, I. Moquin, Fred. Larivière, J.-D. Lemieux, Alex. Mongeau, Jacques Caribonnet, E. H. Labrière, Ernest Lesroche, A. Gohier, J.-B. Lefebvre, J. W. Gagnon, J.-A. Christian, A. E. Briard, D. Grenier, B. Mercier, L. A. S. C. Adde, Louis Durand, A. Morin, W. MacBeth, J.-E. Lecours, A. Lemay, Théo. Daoust, Nap. Desautels, Jos. Plouffe, J.-B.-A. Lamarche, M.D., C. Deom, Adolphe Provencier, L.-A. Roussel, Michel F. Boire, Adolphe St-Germain, Jac. Julien, L.-A. Amiot, J.-N. Emard, Chs Emard, W.-B. Mercier, Whirid. Mercier, C.R., R.-J. de Lorimier, E. O. Decelles, Edmond Brossier, M.-A. Leblanc, P.-C. LeBlanc, P.-E. Lelerc, F.-X. St-Charles, A.-R. Dupré, Léon Weinberg, A.-T. Lépine, L.-H. Senécal, Jos. Lebeau, S. Arbour, F.-X. Guy, L. Houde, Jos. Melançon, J. Gauthier, Em. Saint-Louis, A. Audet, J.-E. Gauthier, G.-W. Bithell Sadder, L.-A. Gentil, Charles T. Bastien, E.-R. Gunning, J.-R. Bourdeau, Théo. A. Grothé, Henri Leclair, D. Poitras, G. Guillemette, S. Richardson, P.-J. Brennan, J.-D. S. Gauthier, W.-I. Dechaux, F.-H. Lesage, I. T. Simpson, J.-E. Leclair, A. Valières, S.-G. Grogier, A. Martel, Jos. Lamoureux, Nap. Laporte, M. Beau-soleil, M.D., H. Beaudry, M. Chs. Letreille, J.-H. Price, A.-E. Shippel, Ferd. Lachapelle, F. Lagacé, O. Labelle, A. Brière, J. Picard, Mathias Gauthier, J. Laporte, H. Grothé, Oswald Beaupré, G. Vallée, H.-A. Letourneau, Charles Aubé, Jos. Bertrand, Charles Aubé, Louis Lamoureux, Z. St-Aubin, H. Gingras, Noël Amyot, M. Morin, Jos. Boby, E. Mercier, M. Morin, Charles Labelle, Alfred Genest, Pierre Giguère, Z. Leveillé, E. Etiche, A. Gohier, A. Blanchard, Jules Durand, A. Jutra, H. Martin, Wm. Watkins, D. Gauthier, Alfred Marchand, Frank-N. Bouchard, Augustus Mathieu, N. Landry, P. Fortier, A. Clouthier, J.B., Oswald Beaupré, Jos. Lozon, H. Raymond, J. Leroux, J.-E. Lalonde, Thos Hawkins, Gabriel Fortin, Edmond Tremblay, Georges Brosseau, Calixte Labelle, Albert Blanchard, Dame N.-L. Anger, Wm. Hennessey, D. Govinditti, A.-P. Gagnier, W. St-Germain, Adolphe Momier, Louis Morin, Ernest Racicot, Eugène Bertrand, J.-A.-H. Dufresne, M.D.

F.-G. Renaud, M.D., Hector Aubry, M.-D., Théod. Bruneau, Edmond Tanguay, Emile Lemay, H. Gauthier, Nap. Grimard, J.-B.-A. Corbeil, Th. Therrien, A. Lassonde, N. Giroux, B. Schwartz, A. Bastien, W. Clermont, Jules Durand, Théo. Daoust, Eugène Masse, F.-E. Lecours, A. Deguise, Joseph Schneider, jr., W.-J. Pathwell, Edis. Libereant, L.-O. Groulx, Nap. Laporte, Emile Lavigne et plusieurs autres.

ALMANACH MUSICAL

Tout le monde demande "L'Almanach du Monde qui chante de 1906", joliment recueilli contenant les plus nouvelles chansons comiques, romances, mélodies, etc., avec musique de chant. Envoyez 25c ad "Passé-Temps", 16 Craig-est, Montréal.

A CARTIERVILLE

Les organisateurs de parties, de soirées, de banquets, de noces, etc., feraient bien de faire des arrangements avec M. Israël Meunier, propriétaire de l'hôtel Cartierville. Là ils trouveront une grande salle de danses et une excellente cuisine, sous la direction d'un chef expérimenté. Cartierville n'est qu'à quelques milles de Montréal.

BOIS A VENDRE

Slabs sciés \$1.00. Epinette sciée, \$1.50. Merisier et érable sciés, \$1.75 le gros voyage. Meilleur charbon anthracite, au plus bas prix du marché, ainsi que foin, paille, avoine, son, moules, etc. Oscar Amiot & Frère, 1315 Demontigny, coin Cadieux. Tél. Est 1532. Tél. Marchand 749.

J. H. NAULT

Pharmacien et Opticien

Lunettes, Lorgnons, Yeux artificiels. Réparations gratuites. Satisfaction garantie.

803 Notre Dame-Ouest

Coin Richmond.

Tél. Bell, Est 4269

Offre Spéciale

Pardessus

Avec Collet en Monton de Perse, de \$40 à \$50.

SEAL, VISON, LOUTURE. Ouvrage garanti de 1ère classe.

J.N. LEBEVRE

TAILLEUR

302 RUE AMHERST, près de la rue DeMontigny.

BRULEZ LE

COKE

Le Combustible qui coûte

LE MOINS CHER

\$4.75

la tonne, livré à domicile.

THE MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

Edifice New York Life.

Téléphone, East 3708.

Whisky Ecossais King Edward VII

N'est surpassé par aucun autre Whisky Ecossais importé sur le marché. Le secret du succès de ce Whisky Ecossais si aimé est qu'il est fait de Pure Orge cultivée sur les Landes des Montagnes d'Ecosse et qu'il vieillit dans de VIEILLES BARRIQUES de CHËNE.



James Watson & Co. Distillers, Glasgow, Argyleshire.

5,000 Cadeaux GRATIS

Toute personne achetant pour \$1.00

Lundi, Mardi ou Mercredi

aura droit à un magnifique cadeau gratis dans tous les départements.

100 doz. de cache-corsets valant 75 cents. Spécial..... 25c

10 doz. de blouses de soie avec insertions, dernier goût, valant \$2.90 et \$3.00. Très spécial..... \$1.89

AU RAYON DE LA FERRONNERIE

600 Balais économiques, 3 cordes, valant 20 cents. Spécial..... 13c

200 grandes théières en granit, assorties de couleurs, valant 35c. Tant qu'il y en aura à..... 20c

AU RAYON DES EPICERIES

3 boîtes de biscuits pour..... 25c

3 boîtes de corn starch..... 25c

3 bouteilles essences assorties 25c

3 bouteilles sauce "Paterson" 25c

AU RAYON DE LA CHAUSSURE

20 et 25 p. c. de réduction sur toutes les lignes.

AU RAYON DES VIANDES

3 lbs saucisse..... 25c

3 lbs boudins..... 25c

Steak..... 8 à 12c

Veau..... 5 à 12c

Timbres en Doubles dans tous les Départements, de 8 à 11 1/2 a. m., LUNDI, MARDI et MERCREDI, aux DEUX GRANDS-MAGASINS A RAYONS

ARSENE LAMY

830 RUE ST-DENIS, Coin Duluth.

ALFRED FECTEAU

Coin Fairmount et St-Laurent.

ALCOOLIQUES

LISEZ, APPRECIÉZ, REFLECHISSEZ, GUERISSEZ-VOUS,

Par quoi est produit l'Alcoolisme??

Par la Misère Physiologique, le Surmenage, la Mauvaise Alimentation, le Manque de Résistance de notre organisme. — Le meilleur Antidote pour combattre ces fléaux, pour donner au corps les forces qu'il réclame, pour combler les déperditions et remplacer la MALHEUREUSE POUSSÉE ALCOOLIQUE MOMENTANÉE et la remplacer avantageusement; c'est l'emploi du

VIN PHOSPHATE ou QUINQUINA

des RR. PP. Trappistes d'Oka

Lui seul est l'ANTI-DÉPERDITEUR, le MEILLEUR RÉNOVATEUR des FORCES et DES ENERGIES VITALES. Son usage journalier à la dose de 3 à 4 petits verres à vin, arrête les tiraillements de l'estomac, combat l'effacement des Liqueurs Alcooliques, tout en fortifiant l'organisme.

En vente chez les Pharmaciens et Epiciers. Se défier des nombreuses et nouvelles imitations. Reclamer toujours la Croix Blanche sur l'étiquette de la bouteille.

Motard, Fils & Sénécal

5 PLACE ROYALE, MONTREAL.

ALCOOLISME

Le meilleur traitement pour les personnes adonnées aux liqueurs, fait disparaître dans l'espace de 8 jours tout désir de boire. Dr Thérien, 1818 Saint-Denis. Tél. Est 1004.

Bureau, 25 St-Jacques, Tél. Main 2776

Résidence, 489, Mont-Royal, Coin Pointe

Devant l'Église St-Sacrement, Royal Pointe

TÉL. Bell, Est, 3378

C. M. DOMINGUE

Notaire-Commissaire

Prêts sur hypothèques, etc. MONTREAL

Le Secret du Crime

PAR MARCEL ROSNY.

Suite

—Décidément, tu ne veux pas m'attendre. C'est un système... soit. Vous accablez de soupçons odieux un homme que je tiens en grande estime, pour lequel je professe la plus vive sympathie. Vous cherchiez à lui nuire, et moi je dois le défendre, telle est la cause profonde de notre division.

—Nous y voilà donc, s'écria Morande. Eh bien, je préfère te voir parler franchement ainsi, bien que je ne sois pas l'erreur, le piège peut-être dans lequel tu es tombé.

—Ce qui est une erreur pour toi peut être une vérité pour un autre. Tu n'as pas la prétention d'être infallible, et je prétends, moi être assez grand garçon pour savoir penser par moi-même et me conduire tout seul!

—Ce n'est donc pas pour me demander un conseil que tu as pris la peine de monter jusqu'ici.

—Pas tout à fait, répondit Jules en rougissant, mais je voudrais savoir si vous avez toujours les mêmes intentions, si vous n'avez pas abandonné votre projet.

—Quel projet?

—Concernant... la personne dont nous venons de parler.

—Et qui tu n'oses pas nommer?... Quelqu'un que tu as en si grande estime!

—Certainement, fit Laverge, irrité. C'est ridicule de soupçonner un homme dans la situation de M. Taveil et de croire sur parole un échappé de bagnon, un forçat, moi...

Le beau Laverge n'acheva pas. Morande, qui était resté très calme jusqu'alors, sauta sur lui, le prit par les épaules et, le secouant rudement: —Tu vas commencer par te taire, n'est-ce pas? Et que jamais je ne t'entende parler en ces termes d'un noble cœur d'un malheureux que, moi, j'estime, j'aime avec raison, parce qu'il est digne de tous les respects, parce qu'il a mérité tous les égards, tandis que ton misérable Taveil est à tout le moins un chevalier d'industrie.

Surpris par cette attaque tout à fait imprévue, Jules ne bougeait pas et restait tremblant.

Laverge n'avait jamais vu Morande en colère. Il eut peur et devint livide.

Le peintre s'aperçut de l'effet qu'il produisait. Aussitôt, le plus fort de son irritation tomba.

Il lâcha Jules, qui recula aussitôt de quelques pas.

—Là! fit l'élegant jeune homme en passant la main sur les revers de sa redingote qui avaient été quelque peu fripés, tu ne veux pas m'assommer, j'imagine? Sais-tu bien que tes nouvelles façons ne sont pas celles d'un gentilhomme?

—Il est possible, répondit sèchement le peintre, que M. Taveil soit plus poli que moi à tout égard, c'est son affaire; mais si tu n'as que ce motif-là pour l'estimer, cela me paraît insuffisant.

—Chacun son avis. Moi je suis content avec raison, j'en ai le droit.

—Absolument. Mais il est un droit que tu n'as pas, c'est celui de nous trahir; si jamais tu révéles la présence à Paris et l'identité de Claude Gardin à ton nouvel ami, aussi vrai que l'aiguille de ta boutonnière est bon à jeter au fumier, je te jette, toi, par la fenêtre.

Laverge lança un regard piteux sur son revers gauche; la fleur qui l'ornait avait en effet été complètement écrasée, l'instant d'avant par la poigne de Morande.

—C'est bien, dit-il en jetant rageusement l'œil dans un coin, je vois que vous persistez dans votre folie.

—Nous exécuterons notre plan jusqu'au bout; on verra bien alors s'il est aussi insensé que tu le crois.

—Et ce plan, il est naturellement trop indiscret d'en demander l'explication.

—Naturellement.

—Alors, je n'insiste pas; je vois qu'on me traite tout à fait en ennemi; adieu.

Jules gagna la porte sans serrer la main de Morande.

—Ecoute, dit celui-ci, ému malgré lui, c'est toi qui t'es séparé de nous en te rangeant du côté de celui que nous combattons. Abandonne-le, reconnais ton erreur et nous te rouvrirons les bras, comme à l'enfant prodigue.

—Merci! dit Jules avec une ironie moqueuse. Je suis bien où je me trouve. J'y reste.

—Libre à vous de vous obstiner dans ce don quichottesque, de jouer aux chevaliers de la charité. C'est trop beau pour être pratique. Nous sommes tous sur la terre pour y vivre; eh bien, il faut y vivre le mieux possible; voilà ma morale et je la trouve bonne.

—Tu as fait des progrès depuis que je ne t'ai vu; on voit que l'âme de Taveil a passé sur la tienne; elle y a laissé son empreinte; prends garde à toi!

—Pourquoi? Parce que je veux profiter de la vie? Mais c'est l'ambition de tout le monde, ça, mon bonhomme! Toi, le premier, tu en es là! Chacun cherche à s'arranger, suivant ses goûts, une existence agréable, à se créer un avenir qui lui donne des satisfactions.

—Et combien y arrivent?

—Ah! pas tout le monde, bien sûr... Sans cela tous les gens seraient heureux. Mais enfin, quand, par hasard on peut le faire, on serait bête de s'en priver.

—Les bonheurs matériels dont tu parles s'achètent toujours; on les paie souvent fort cher.

—Quand on a le moyen d'y mettre le prix.

—Ce n'est à la portée ni de toutes les bourses ni de tous les cœurs.

—C'est donc que le mien est bien riche, puisqu'il s'offre ce luxe.

—Appelle cela richesse si tu veux; moi j'emploierais un autre mot.

—Aussi sévère qu'injuste.

—Je ne connais pas d'autre justice humaine que la bonté pour ceux qui souffrent et le châtiement pour ceux qui font souffrir.

—Eh bien, mon cher, je ne crois pas que tu puisse me ranger dans aucune de ces catégories.

—Alors, tu es le type parfait de l'homme heureux.

—Ma foi, je ne me plains pas, répliqua le beau Jules avec suffisance. Tu m'as dit toi-même, bien des fois, que j'étais un beau garçon... et tu l'y connais. Je n'ai jamais été au pris avec la misère; depuis quelque temps, j'ai eu le bonheur de faire des opérations financières qui m'ont donné de jolis bénéfices; enfin, sans me vanter, je suis accueilli avec succès dans le monde. Une seule chose me manquait, à moi, orphelin à la famille; jusqu'ici je m'en étais assez bien passé, mais, est-ce l'approche de

la trentaine! voici que j'éprouve le besoin d'avoir un intérieur; je m'en vante.

—Alors, tu vas te marier?

—Je cesserai ce projet. Bientôt, sans doute, la chose sera annoncée officiellement. Et après cela ne traitera pas. Les fiançailles les plus courtes sont les meilleures.

Le beau Jules se redressait d'un air ridiculement fat, tantôt frisant un moustache, tantôt jouant avec ses gants qu'il avait ôtés et dont il fouettait l'air pour s'évaporer.

—Mais, reprit-il, m'amuse à te raconter là des choses qui ne t'intéressent pas.

—Que peut te faire mon mariage, si tu te contraries, puisque la jeune fille que je vais épouser est précisément la fille de ton ennemi.

Laverge, par cette révélation, croyait impressionner vivement Morande.

Celui-ci, prévenu par l'ironie, se borna à envelopper l'élegant jeune homme d'un regard de pitié sincère.

—C'est sérieux, dit-il, tu veux devenir le gendre de Taveil.

—Eh! sans doute, si tu n'as pu être le mien, pour une histoire saugrenue, de contracter un mariage qui satisfait à la fois mes goûts et mon intérêt?

Le beau Jules souriait ironiquement.

(A Suivre)

C. E. Lamoureux & Cie

TAILLEURS



Depeches Americaines

ELLE PLONGE DU SIXIEME ETAGE
New-York, 13.—Madame Marguerite Hashagen, âgée de 29 ans, épouse de Henri Hashagen, qui demeure au No. 289 de la Huitième avenue, s'est suicidée, ce matin, en sautant du sixième étage de la maison où se trouve la chambre qui l'occupe.

UNE BALLE DANS LE CŒUR
Richmond, Va., 13.—John E. Pruden, âgé de vingt-huit ans, porte une balle de calibre 32 dans le péricarde de son cœur et n'en continuera pas moins à vivre.

UN SAVANT MEURT D'INANTION
Polihkepsie, N.-Y., 13.—Le docteur A. Russell, qui vient de mourir, semble avoir été martyr de ses croyances, en pratiquant sur lui-même une théorie dont il était épris.

BUANDERIE ELDORADO
M. J. D. Sicard, le propriétaire de cette buanderie populaire, a le plaisir d'informer ses amis et le public en général qu'il est maintenant en position de prendre beaucoup plus de lavage et repassage qu'auparavant, ayant plus d'employés à sa disposition.

SERVICES ANNIVERSAIRES
GROTHIE.—Lundi, le 15 du courant, à 8 heures, dans la chapelle du Très Saint Sacrement, sera chanté le service anniversaire pour le repos de l'âme de feu Colbert Onésime Grothie, en son vivant entrepreneur.

PLUS DE FEMMES INSTITUTRICES
Jersey City, 13.—Les membres de l'Association de l'Université de Jersey City, dans une grande assemblée aujourd'hui, se sont prononcés en faveur de la substitution des hommes aux femmes comme professeurs dans les écoles publiques.

DERNIERES NOUVELLES
Le sixième régiment des artilleurs des Etats-Unis vient de briser le record du monde pour le voyage d'une armée à longue distance.

LA SEMAINE
La semaine qui s'ouvre nous apportera des événements importants: La rupture ou le règlement des difficultés entre la France et le Venezuela.

LA SEMAINE
L'ouverture de la session de notre parlement provincial, le 18 février. La présentation des candidats au conseil municipal de Montréal, samedi, le 20 février.

LA SEMAINE
Assemblée de la salle Saint-Joseph. Sous la présidence de l'ex-échevin Renaud et de J. H. Kennedy, une nombreuse et enthousiaste assemblée a eu lieu à la salle Saint-Joseph hier soir.

LA SEMAINE
Le maintien de l'équilibre dans nos finances, la réduction de la taxe de l'eau, le progrès du "Grand Montréal", la réduction du prix du gaz à 7 cents, tels ont été les principaux points de l'ordre du jour.

LA SEMAINE
L'ouverture de la session de notre parlement provincial, le 18 février. La présentation des candidats au conseil municipal de Montréal, samedi, le 20 février.

LA SEMAINE
Assemblée de la salle Saint-Joseph. Sous la présidence de l'ex-échevin Renaud et de J. H. Kennedy, une nombreuse et enthousiaste assemblée a eu lieu à la salle Saint-Joseph hier soir.

LA SEMAINE
Le maintien de l'équilibre dans nos finances, la réduction de la taxe de l'eau, le progrès du "Grand Montréal", la réduction du prix du gaz à 7 cents, tels ont été les principaux points de l'ordre du jour.

LA SEMAINE
L'ouverture de la session de notre parlement provincial, le 18 février. La présentation des candidats au conseil municipal de Montréal, samedi, le 20 février.

LA SEMAINE
Assemblée de la salle Saint-Joseph. Sous la présidence de l'ex-échevin Renaud et de J. H. Kennedy, une nombreuse et enthousiaste assemblée a eu lieu à la salle Saint-Joseph hier soir.

LA SEMAINE
Le maintien de l'équilibre dans nos finances, la réduction de la taxe de l'eau, le progrès du "Grand Montréal", la réduction du prix du gaz à 7 cents, tels ont été les principaux points de l'ordre du jour.

Depeches Europeennes

ENNERVEMENT DES ESPRITS EN FRANCE
Paris, 16.—Bien que dans l'opinion publique la question du Venezuela soit subordonnée en importance à la conférence du Maroc, elle n'en agit pas moins fortement les esprits.

DEPECHE CONDENSEE
En Angleterre, les rumeurs de guerre sont effacées par le bruit des élections qui battent leur plein. Le fait qu'un nombre de sièges assez considérable a été accordé aux libéraux sans la moindre opposition, cause un contentement général et contribue beaucoup à la confiance du ministère dans un grand triomphe pour résultat final.

DEPECHE CONDENSEE
Le général Moréas a résigné définitivement et est sur le point de laisser Saint Domingue. Le vice-président Carreras lui succède à la présidence. Pratiquement les troubles dans l'île ont pris fin et la paix semble rétablie d'une façon durable.

DEPECHE CONDENSEE
En cette ville, le 13 du courant, à l'âge de 32 ans, Nellie Toner, épouse de M. Alphonse N. Brodeur, foudroyée mardi, le 16, de sa résidence, 150 382, rue Sherbrooke.

DEPECHE CONDENSEE
M. J. D. Sicard, le propriétaire de cette buanderie populaire, a le plaisir d'informer ses amis et le public en général qu'il est maintenant en position de prendre beaucoup plus de lavage et repassage qu'auparavant, ayant plus d'employés à sa disposition.

DEPECHE CONDENSEE
Le service anniversaire de Madame Ferdinand Féys, mère de MM. Théodore Grandjean, et Thomas Féys, aura lieu à l'église des Pères du Saint Sacrement, rue Mont-Royal, demain matin, le 15, à 9 heures précises.

DEPECHE CONDENSEE
Un des seuls restaurants où l'on ne sert que des vins et liqueurs au casse. Geo. Payette, prop. No 63 rue St-Jacques.

DEPECHE CONDENSEE
C'est l'un des plus beaux feux que nous ayons jamais vus, nous dit le chef Benoit, de la brigade du feu. "La tâche n'était pas facile. Nous avions à nous installer dans des cours. Nos hommes ont très bien travaillé et ont une fois de plus montré leur valeur."

DEPECHE CONDENSEE
Le chef a seulement oublié de nous dire que nos pompiers étaient dirigés avec la plus grande habileté. En terminant, il ajoute: "Dites bien au public que notre plus grand ennemi ce sont les fils qui encombrant nos rues et sont un danger pour les pompiers. Avec ces fils encombrants et dangereux, il nous faut autant de temps pour nous installer que pour réduire un incendie."

DEPECHE CONDENSEE
La première demi-heure fut rapide et belle, et chaque club enregistrait deux parties. Morécy, l'ail droite du Québec, fut l'étoile des visiteurs. Bowtie pour le Victoria fit un travail de géant; il enregistra neuf parties. Il serait exact de dire que les deux équipes se valent, l'attaque de chaque côté étant irrésistible et la défense incapable de l'arrêter.

DEPECHE CONDENSEE
La deuxième demi-heure fut très rapide et très dure. A l'expiration du temps, chaque équipe comptait dix parties: ce qui nécessita le temps nécessaire pour une autre partie, qui fut enregistrée par Bowtie pour le Victoria.

DEPECHE CONDENSEE
Morécy, Power et Bossé enregistrent les parties pour le Québec. Une vingtaine d'hommes allèrent à la clôture. Les remerciements furent adressés à Tom Potter et Cameron.

DEPECHE CONDENSEE
Voici la composition des équipes: Victoria Goal Québec Moran Bellingham Point Leclaire H. Grear Cover Point Hogan Bowtie Rover Power B. Grear Centre Jordan Gilbert Aile droite Morécy Russell Aile gauche Bossé

DEPECHE CONDENSEE
Encore une victoire. Les Ottawas, tout comme les autres clubs de la ligue canadienne de billard, ont essuyé une défaite aux mains de leurs plus redoutables adversaires, les St. Denis. MM. Graham et O'Hara, qui avaient fait si bonne figure à la M. A. A. et à Québec, il y a une semaine, ont échoué complètement dans leurs tentatives d'hier après midi et soir. Nos amis du Cercle St-Denis, MM. Parent et Duchesneau se sont, comme toujours, révélés artistes au billard.

NOUVELLES SPORTIVES

LE CONTRAT EST SIGNE
Louis Cyr et Hector Décarie ont couronné enfin par le championnat du monde.

LE FAMEUX CONTRAT RELATIF AU GRAND TOURNOI DE FORCE QUI DOIT AVOIR LIEU PROCHAINEMENT ENTRE LOUIS CYR ET HECTOR DECARIE A ENFIN ÉTÉ SIGNÉ APRÈS-MIDI DANS LES SALONS DE L'HÔTEL RIENDEAU.

LES TOURS DE FORCE DE CYR ET DECARIE. C'est donc le lundi, 26 février, et non le 19 du même mois, qu'aura lieu ce mémorable événement athlétique. Huit tours de force, dont quatre préparés par chaque partie et cause, constitueront le tournoi qui se fera au Parc Sohmer à Montréal.

LES TOURS DE FORCE DE CYR ET DECARIE. C'est donc le lundi, 26 février, et non le 19 du même mois, qu'aura lieu ce mémorable événement athlétique. Huit tours de force, dont quatre préparés par chaque partie et cause, constitueront le tournoi qui se fera au Parc Sohmer à Montréal.

LES TOURS DE FORCE DE CYR ET DECARIE. C'est donc le lundi, 26 février, et non le 19 du même mois, qu'aura lieu ce mémorable événement athlétique. Huit tours de force, dont quatre préparés par chaque partie et cause, constitueront le tournoi qui se fera au Parc Sohmer à Montréal.

LES TOURS DE FORCE DE CYR ET DECARIE. C'est donc le lundi, 26 février, et non le 19 du même mois, qu'aura lieu ce mémorable événement athlétique. Huit tours de force, dont quatre préparés par chaque partie et cause, constitueront le tournoi qui se fera au Parc Sohmer à Montréal.

LES TOURS DE FORCE DE CYR ET DECARIE. C'est donc le lundi, 26 février, et non le 19 du même mois, qu'aura lieu ce mémorable événement athlétique. Huit tours de force, dont quatre préparés par chaque partie et cause, constitueront le tournoi qui se fera au Parc Sohmer à Montréal.

LES TOURS DE FORCE DE CYR ET DECARIE. C'est donc le lundi, 26 février, et non le 19 du même mois, qu'aura lieu ce mémorable événement athlétique. Huit tours de force, dont quatre préparés par chaque partie et cause, constitueront le tournoi qui se fera au Parc Sohmer à Montréal.

LES TOURS DE FORCE DE CYR ET DECARIE. C'est donc le lundi, 26 février, et non le 19 du même mois, qu'aura lieu ce mémorable événement athlétique. Huit tours de force, dont quatre préparés par chaque partie et cause, constitueront le tournoi qui se fera au Parc Sohmer à Montréal.

LES TOURS DE FORCE DE CYR ET DECARIE. C'est donc le lundi, 26 février, et non le 19 du même mois, qu'aura lieu ce mémorable événement athlétique. Huit tours de force, dont quatre préparés par chaque partie et cause, constitueront le tournoi qui se fera au Parc Sohmer à Montréal.

LES TOURS DE FORCE DE CYR ET DECARIE. C'est donc le lundi, 26 février, et non le 19 du même mois, qu'aura lieu ce mémorable événement athlétique. Huit tours de force, dont quatre préparés par chaque partie et cause, constitueront le tournoi qui se fera au Parc Sohmer à Montréal.

LES TOURS DE FORCE DE CYR ET DECARIE. C'est donc le lundi, 26 février, et non le 19 du même mois, qu'aura lieu ce mémorable événement athlétique. Huit tours de force, dont quatre préparés par chaque partie et cause, constitueront le tournoi qui se fera au Parc Sohmer à Montréal.

LES TOURS DE FORCE DE CYR ET DECARIE. C'est donc le lundi, 26 février, et non le 19 du même mois, qu'aura lieu ce mémorable événement athlétique. Huit tours de force, dont quatre préparés par chaque partie et cause, constitueront le tournoi qui se fera au Parc Sohmer à Montréal.

LES TOURS DE FORCE DE CYR ET DECARIE. C'est donc le lundi, 26 février, et non le 19 du même mois, qu'aura lieu ce mémorable événement athlétique. Huit tours de force, dont quatre préparés par chaque partie et cause, constitueront le tournoi qui se fera au Parc Sohmer à Montréal.

LES TOURS DE FORCE DE CYR ET DECARIE. C'est donc le lundi, 26 février, et non le 19 du même mois, qu'aura lieu ce mémorable événement athlétique. Huit tours de force, dont quatre préparés par chaque partie et cause, constitueront le tournoi qui se fera au Parc Sohmer à Montréal.

LES TOURS DE FORCE DE CYR ET DECARIE. C'est donc le lundi, 26 février, et non le 19 du même mois, qu'aura lieu ce mémorable événement athlétique. Huit tours de force, dont quatre préparés par chaque partie et cause, constitueront le tournoi qui se fera au Parc Sohmer à Montréal.

LES TOURS DE FORCE DE CYR ET DECARIE. C'est donc le lundi, 26 février, et non le 19 du même mois, qu'aura lieu ce mémorable événement athlétique. Huit tours de force, dont quatre préparés par chaque partie et cause, constitueront le tournoi qui se fera au Parc Sohmer à Montréal.

Cent Garçons Demandés

1500 par jour. Dépôt de garantie \$1000. Intéresse de se présenter sans être accompagné d'un parent. Union Portrait Co., 215, rue St-Laurent, Montréal National.

THEATRE NATIONAL
Semaine du 15 Janvier
LE ROMAN D'UNE FILLE NOBLE
— ou —
LES VOLONTAIRES DE LA LOIRE

THEATRE DES NOUVEAUTES
Comédie Française.
Semaine du 15 Janvier
"SERAPHINE"

THEATRE FRANCAIS
Semaine du 15 Janvier 1906
Matinées: Mardi, Jeudi et Samedi.

LE GRAND DRAME
"SAUVEZ LA MER"
Nouveaux Effets Scientifiques et Électriques.

PARC SOHMER
Aujourd'hui à 3 et 8 p. m.

LES ALBERTYS (de New-York), Équiblistes extraordinaires. A. SEABURY—Toujours étonnant. LES SIMPSONS (de New-York)—Acrobates avec perche et échelle. LES AVOLDS (de New-York)—Acte sensationnel. BLANCHE DE COTRET.—Chant et danse.

QUARTIER SAINT-LOUIS
Siège No 2
Echevin C. LEMAY
CANDIDAT

Comité Central:
1744a, Ste-Catherine
Entre Sanglinoet et St-Denis

Grand Vente au Commerce
\$83,000.00 de marchandises endommagées par l'eau et le feu, dans les magasins de C. Rosenberg, rue St Paul.

MERCREDI ET JEUDI
17 et 18 Janvier
\$27,000.00 de tweeds, serges et autres étoffes.

MERCREDI ET JEUDI
17 et 18 Janvier
\$27,000.00 de tweeds, serges et autres étoffes.

MERCREDI ET JEUDI
17 et 18 Janvier
\$27,000.00 de tweeds, serges et autres étoffes.

MERCREDI ET JEUDI
17 et 18 Janvier
\$27,000.00 de tweeds, serges et autres étoffes.

MERCREDI ET JEUDI
17 et 18 Janvier
\$27,000.00 de tweeds, serges et autres étoffes.

MERCREDI ET JEUDI
17 et 18 Janvier
\$27,000.00 de tweeds, serges et autres étoffes.

MERCREDI ET JEUDI
17 et 18 Janvier
\$27,000.00 de tweeds, serges et autres étoffes.

THEATRE NATIONAL

THEATRE NATIONAL
Semaine du 15 Janvier
LE ROMAN D'UNE FILLE NOBLE
— ou —
LES VOLONTAIRES DE LA LOIRE

THEATRE DES NOUVEAUTES
Comédie Française.
Semaine du 15 Janvier
"SERAPHINE"

THEATRE FRANCAIS
Semaine du 15 Janvier 1906
Matinées: Mardi, Jeudi et Samedi.

LE GRAND DRAME
"SAUVEZ LA MER"
Nouveaux Effets Scientifiques et Électriques.

PARC SOHMER
Aujourd'hui à 3 et 8 p. m.

LES ALBERTYS (de New-York), Équiblistes extraordinaires. A. SEABURY—Toujours étonnant. LES SIMPSONS (de New-York)—Acrobates avec perche et échelle. LES AVOLDS (de New-York)—Acte sensationnel. BLANCHE DE COTRET.—Chant et danse.

QUARTIER SAINT-LOUIS
Siège No 2
Echevin C. LEMAY
CANDIDAT

Comité Central:
1744a, Ste-Catherine
Entre Sanglinoet et St-Denis

Grand Vente au Commerce
\$83,000.00 de marchandises endommagées par l'eau et le feu, dans les magasins de C. Rosenberg, rue St Paul.

MERCREDI ET JEUDI
17 et 18 Janvier
\$27,000.00 de tweeds, serges et autres étoffes.

MERCREDI ET JEUDI
17 et 18 Janvier
\$27,000.00 de tweeds, serges et autres étoffes.

MERCREDI ET JEUDI
17 et 18 Janvier
\$27,000.00 de tweeds, serges et autres étoffes.

MERCREDI ET JEUDI
17 et 18 Janvier
\$27,000.00 de tweeds, serges et autres étoffes.

MERCREDI ET JEUDI
17 et 18 Janvier
\$27,000.00 de tweeds, serges et autres étoffes.

MERCREDI ET JEUDI
17 et 18 Janvier
\$27,000.00 de tweeds, serges et autres étoffes.

MERCREDI ET JEUDI
17 et 18 Janvier
\$27,000.00 de tweeds, serges et autres étoffes.

MERCREDI ET JEUDI
17 et 18 Janvier
\$27,000.00 de tweeds, serges et autres étoffes.

Vallières

N'oubliez pas que c'est demain, le 15, que commencera notre grande Vente Annuelle de Janvier.

Tout le monde voudra donc se prévaloir de toutes les bonnes occasions que nous avons préparées pour cette vente.

Patinoir "LE MONTAGNARD" STADIUM
Ouvert tous les jours, après midi et soir, dimanches compris, à 2:30 et 8 heures. Fanfare tous les soirs et les samedis et dimanches après-midi.

SALLE POIRE ANGLE STE-CATHERINE ET MONTREAL.
Semaine du 15 Janvier 1906.
Représentation deux fois par jour. Après-midi à 2:15 hrs. Soir à 8:15 hrs.

LE QUIMETOSCOPE
Vues animées et Chansons illustrées.
Prix populaires: 10, 15 et 25 cts.

FEU! FEU!
\$5,000 de Marchandises endommagées par l'eau et la fumée, achetées à 25 cents dans la piastre, revendus sans réserve.

MAISON VIAU
737-39 STE-CATHERINE
SUCCURSALE, 629 MONT-ROYAL

Lisez-vous
L'Album Universel
Le Magazine National qui intéresse tout le monde.

DEFIEZ-VOUS DES IMITATIONS
Dans toutes les branches de l'industrie nous rencontrons une foule de contrefacteurs, mais l'expérience nous montre que bien peu réussissent.

STAR AND
Starland Park sera la reproduction fidèle de Dreamland, et nous pouvons annoncer que nous aurons là le plus magnifique et le plus grand lieu d'amusements qui existe tant aux Etats-Unis qu'au Canada.

STARLAND BOWERY
On l'on verra douze sortes de représentations différentes, et les types de faucons, de criquets, de colporteurs et autres qui ont fait la renommée unique du "Bowery".

STARLAND
On l'appelle Starland, parce que ce sera un spectacle étonnant, la ludo échantonné.

STARLAND
On l'appelle Starland, parce que ce sera un spectacle étonnant, la ludo échantonné.

STARLAND
On l'appelle Starland, parce que ce sera un spectacle étonnant, la ludo échantonné.

STARLAND
On l'appelle Starland, parce que ce sera un spectacle étonnant, la ludo échantonné.

STARLAND
On l'appelle Starland, parce que ce sera un spectacle étonnant, la ludo échantonné.

STARLAND
On l'appelle Starland, parce que ce sera un spectacle étonnant, la ludo échantonné.

CIGARETTES SWEET CAPORAL fumées universellement

FOSTER
A VENDRE — 10 gros chevaux de trait, MARC A. DI, 15 JANVIER, à 10:30 a.m. Nous offrons dans ce lot, le meilleur choix de chevaux que l'on ait jamais vus en cette ville, 10 bons jeunes chevaux de trait, bien entraînés, conduits par un des plus célèbres entraîneurs de l'Ontario, 10 vieux chevaux de bât, et de selle, 20 restes de lot se composent de bons chevaux d'occasion pour les charniers, la ferme, ou tous autres travaux.

STARLAND
On l'appelle Starland, parce que ce sera un spectacle étonnant, la ludo échantonné.